

12334/21 LIMITE

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2021/2022

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 13 octobre 2021

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 13 octobre 2021

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

DÉCISION D'EXÉCUTION DU CONSEIL relative à la nomination du
président de l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF)

E 16123

**Ce document est disponible auprès du
secrétariat de la commission des Affaires
européennes.**